


CARTER CEN





Ce rapport présente les observations du Centre Carter, Observateur indépendant de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, couvrant la période entre janvier et



PERSONNEL DE L'OBSERVATEUR INDEPENDANT

BAMAKO

CONSEILLERE SPECIALE

AMBASSADRICE (RET.) BISA WILLIAMS¹

CONSEILLER SPECIAL ADJOINT

JEAN NTOLE KAZADI

COORDINATRICE

LAURENCE BARROS

ANALYSTE



ACRONYMES ET TERMINOLOGIE

ACRONYME

DEFINITION

BUS

Bataillon - unités spéciales

CN-DDR

Commission nationale de désarmement, démobilisation et

réintégration





RESUME EXECUTIF

Fin 2019, la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali est à son point le plus bas depuis que l'Observateur indépendant a entrepris son mandat en janvier 2018. Malgré quelques avancées arrachées après des longues tractations, les résultats concrets pour la population malienne, que ce soit aux domaines politico-institutionnel, sécuritaire, économique ou de l'Etat de droit, sont minimes. Par rapport à 2018, il y a eu une stagnation et souvent une régression tant dans la mise en œuvre que dans le soutien populaire à l'Accord. L'aggravation de la violence subie régulièrement par les populations rend d'autant plus marquant le manque d'actions significatives et de résultats concrets.

Les points de blocages sont multiples, parfo(ta)6



MISE EN ŒUVRE EN 2019

Ce rapport conclut la deuxième année du mandat de l'Observateur indépendant de la mise en œuvre de l'Accord. Conformément à l'Article 63, le rôle de l'Observateur indépendant est « d'évaluer de manière objective l'état de la mise en œuvre » de l'Accord et de rendre public des rapports « faisant le point de l'exécution des engagements pris, identifiant les obstacles éventuels, situant les responsabilités, et formulant des recommandations sur les mesures à prendre. » Les rapports de l'Observateur indépendant d'avril et de septembre 2019, au-delà des observations et recommandations sur la mise en œuvre générale, se sont particulièrement focalisés sur les deux piliers de l'Accord ayant encore reçu peu d'attention au cours des quatre ans et demi de mise en œuvre, à savoir le Titre IV (Développement socio-économique et culturel) et le Titre V (Réconciliation, justice et questions humanitaires). Les trois rapports sur la mise en œuvre de 2018, ainsi que les trois rapports de 2019, englobent, de manière aussi exhaustive que possible, les analyses et observations de l'Observateur indépendant.

A



B. Contexte général de la mise en œuvre en 2019

Situation générale

2019 a été une année particulièrement difficile pour le Mali. Pour la première fois depuis deux ans, les conflits armés entre les Parties signataires ont refait leur apparition.⁵ Sur le plan politique, le climat de contestation né des élections présidentielle et législatives de 2018 ne s'est pas apaisé. La détérioration de l'atmosphère politique a conduit à la démission du premier ministre en avril et à la mise en place d'un nouveau gouvernement incluant quelques membres de l'opposition.⁶ Sur le front social, l'année a été marquée par d'innombrables grèves et mouvements de revendication. A la liste des mouvements des enseignants, de la magistrature, du personnel médical et des religieux, il faut ajouter les agitations de jeunes à Kayes à Tombouctou. Il y a eu également des rapports réguliers des médias concernant des plans de coups d'état. Enfin, plusieurs manifestations en novembre ont réclamé le renforcement du soutien aux Forces armées maliennes (FAMA) et le départ des forces françaises et onusiennes du territoire malien. Dans son analyse, l'Observateur indépendant prend en compte ce contexte socio-politique fragile ainsi que les multiples défis auxquels le Gouvernement, et dans une certaine mesure les autres acteurs, doivent faire face.

L'expansion significative de la violence, sous diverses formes et dans différents lieux, était une tendance centrale en 2019, et ce phénomène a fortement marqué les orientations du Gouvernement et de la MINUSMA. Un récent rapport du Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA) fait état de plus de 1500 civils tués depuis le début de l'année.⁷ Seul le tiers sud du Mali est exempté d'une violence régulière d'envergure. Dans le centre du pays, les violences liées aux conflits intercommunautaires, tels que les massacres à Ogossagou, Bankass, Douentza, Koro, et Bandiagara, ont nettement empiré en 2019 ; certains experts sont allés jusqu'à évoquer l'existence possible de nettoyage ethnique.⁸ Au nord, notamment dans les zones de Gao, Tombouctou et Ménaka, un banditisme et une criminalité rampante, souvent liés au trafic de drogue, aggravent l'insécurité des populations et diminuent l'intérêt de certains acteurs à mettre en œuvre l'Accord.⁹

Des groupes terroristes ont frappé les FAMA à un rythme régulier, produisant des pertes importantes en vies humaines, notamment à Boulkessi, Mondoro, Indelimane et Tabankort ainsi que dans des dizaines d'autres lieux. De leur côté, les forces internationales ont également été victimes d'attaques : l'armée française a perdu 13 hommes en novembre et, sur l'année, la MINUSMA a perdu 22 soldats. Dans la même période, les 12 autres missions de maintien de la paix des Nations unies dans le monde n'ont enregistré qu'un seul décès.¹⁰ Les pays voisins, le Niger et le Burkina Faso, se trouvent être la cible d'attaques de plus en plus meurtrières.

Réalignement des rapports de forces et expansion émergente de la CMA au nord

Dans le contexte sécuritaire, l'Observateur indépendant a noté une recomposition de l'espace politico-militaire, illustrée notamment par les opérations de sécurisation *Acharouchou* (à Kidal) et *Alafia* (à Tombouctou) de la CMA, ainsi que la formation de nouvelles alliances à la suite de l'éclatement de la Plateforme. (Il est à noter qu'*Alafia* semble avoir été menée avec un certain degré de collaboration avec les FAMA.) Les profondes dissensions au sein de la Plateforme, tant au sein du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) que du GATIA (Groupe d'autodéfense Touareg Imghad et alliés), affectent le climat de la mise en œuvre de l'Accord. Actuellement, le



rôle et l'influence qu'aura la Plateforme dans la mise en œuvre de l'Accord à l'avenir ne sont pas clairs.

L'ensemble de ces actions peuvent marquer un effort de la CMA, et plus particulièrement du Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), pour consolider et étendre sa présence au nord. Cette évolution, tout en répondant potentiellement aux problèmes d'insécurité, modifie de manière importante le rapport de forces entre les Parties signataires.

Attitudes publiques de plus en plus sceptiques vis-à-vis l'Accord

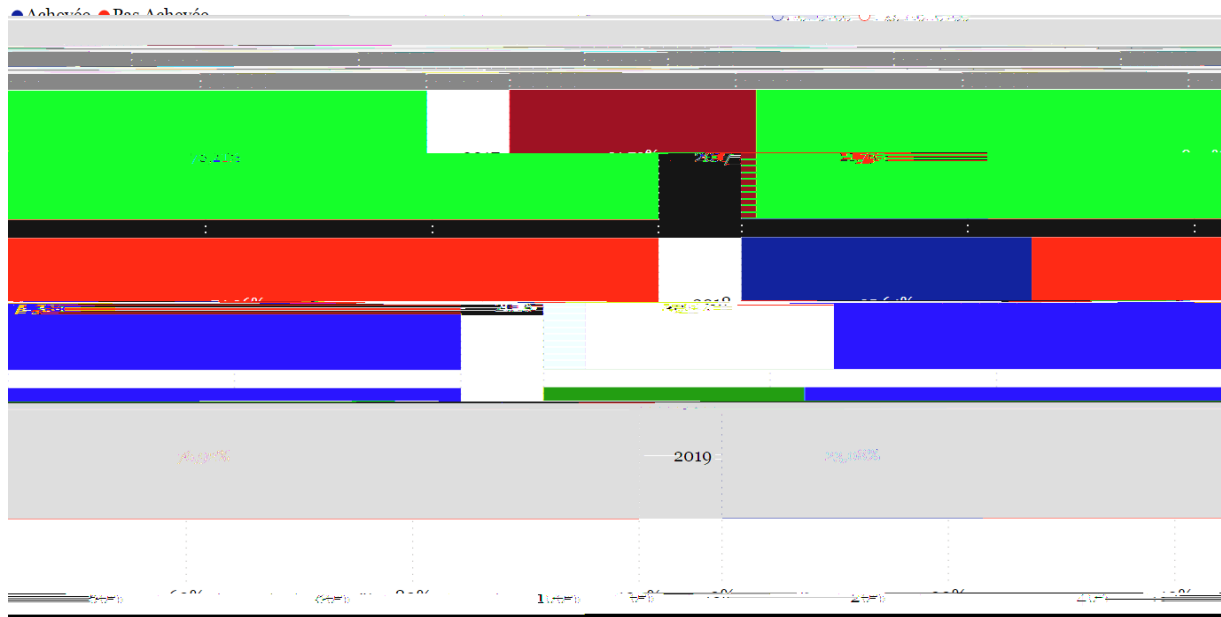
Si l'Accord est pour la première fois depuis 2015 au centre d'intenses débats au niveau national, ce n'est pas nécessairement dans un sens constructif. L'introduction par le Président de la République, le 21 septembre, de l'idée d'une possible révision de l'Accord et des liens établis entre celui-ci et le Dialogue National Inclusif (DNI), ont provoqué des dissensions entre les



Faible engagement des Parties maliennes

En 2019, l'Observateur indépendant a remarqué un déclin continu dans la détermination des

Graphique 2 : Comparaison des engagements mis en œuvre, en pourcentages, entre 2017 et 2019



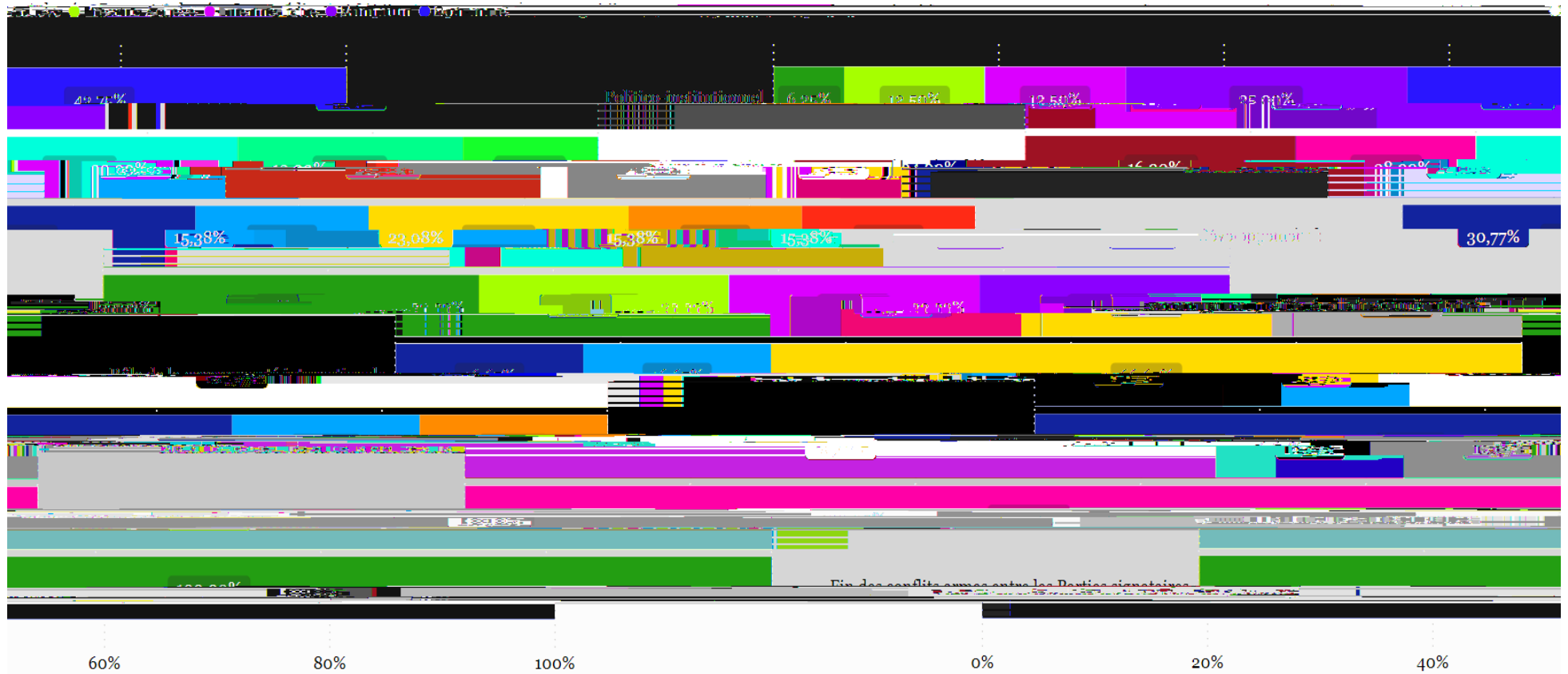
Afin de suivre la réalisation des engagements, l'Observateur indépendant mesure l'état d'avancement sur une échelle allant de « non-initié » à « achevé. » Sous cet angle, l'on constate que le pourcentage « achevé » est descendu de 25,64% en 2018 à 23,08% en 2019. En même temps, le pourcentage des engagements « presque achevés » a augmenté de 17,95% en 2018 à 26,92% en 2019, principalement en raison du déclassement de plusieurs engagements précédemment considérés « achevés ». ¹⁵ Le nombre d'engagements « non-initiés » s'est également accru, passant de 15,38% en 2018 à 19,23% en 2019. Enfin, si le pourcentage d'engagements dans les trois rubriques les plus positives (« achevé », « presque achevé » et « intermédiaire ») est resté presque inchangé, soit environ 62% du total, il faut toutefois noter qu'on assiste à une stagnation générale de ce niveau et, en parallèle, à une régression dans la mise en œuvre de multiples engagements.

Le graphique 3 illustre l'évolution des engagements par phase de mise en œuvre. Les graphiques 4 et 5 démontrent l'état de la mise en œuvre par pilier de l'Accord, en 2019 et 2018 respectivement.



Graphique 4

Graphique 5 : Mise en œuvre par pilier de l'Accord en 2018





Feuille de route de juillet 2019

L'analyse n'est pas fondamentalement différente concernant la mise en œuvre des Feuilles de route adoptées par les Parties maliennes en mars 2018 et juillet 2019, cette dernière fixant de nombreux objectifs pour décembre 2019.¹⁶ Dans l'ensemble, peu de ces objectifs ont été atteints. Sur les vingt engagements pris dans la Feuille de route de juillet, quatre ont été achevés (5%), trois presque achevés (25%), quatre sont au stade intermédiaire (20%), six sont au niveau minimum (30%) et trois n'ont pas encore été engagés (20%). De même, parmi les douze objectifs spécifiques fixés par la Résolution 2480 (juin 2019), à ce jour aucun n'a été réalisé, la moitié a été partiellement exécutée, et l'autre moitié n'a pas été entamée.¹⁷

OBSERVATIONS

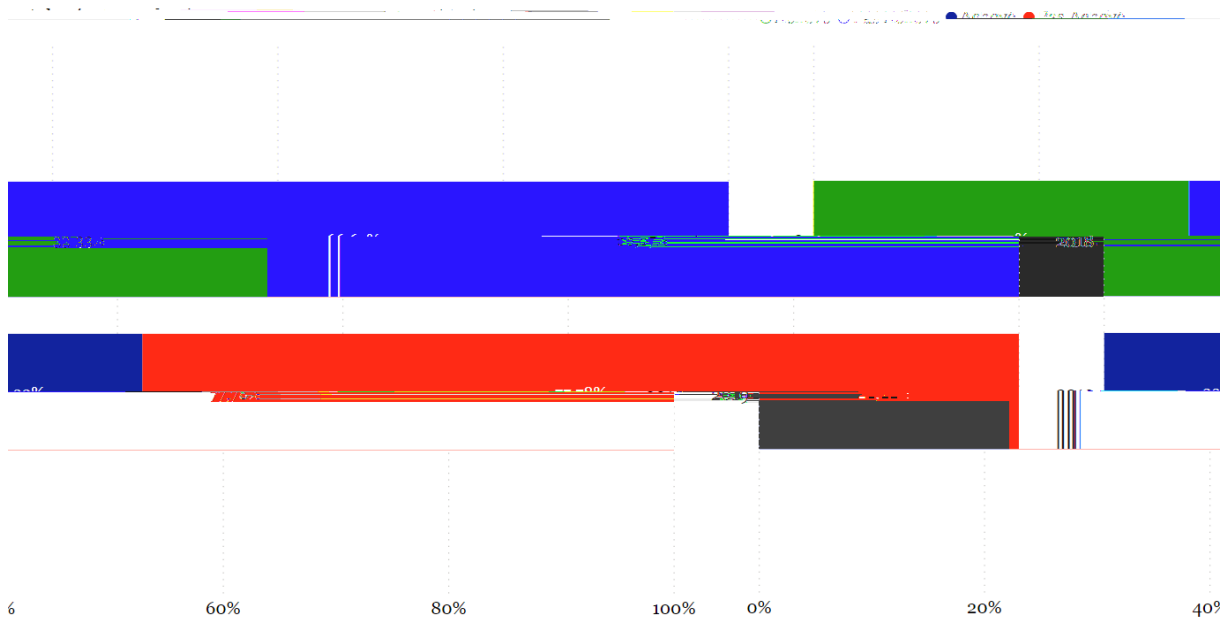
A. Justice, réconciliation et questions humanitaires

La justice, la réconciliation et les questions humanitaires sont les parents pauvres de l'Accord. Fin 2019, 22% du Titre V a été exécuté, ce qui représente une régression de 10% par rapport à 2018. Le graphique 6 illustre l'état de mise en œuvre en 2019 et Graphique 7 démontre l'évolution négative du pilier depuis 2018.

Graphique 6 : Etat de mise en œuvre du Titre V de l'Accord, 2019



Graphique 7 : Evolution de la mise en œuvre du Titre V, 2018-2019





Le Titre V se divise en trois thèmes : réforme de la justice, justice transitionnelle, et questions humanitaires.

Réforme de la justice

Reconnaissant l'importance de la justice comme l'un des facteurs majeurs pour la paix et la réconciliation, les Parties maliennes ont pris l'engagement, à l'Article 46, de mettre en œuvre une réforme profonde de la justice afin de rapprocher la justice des justiciables et de mettre fin à l'impunité. L'Observateur Indépendant se doit d'insister sur le fait que cet aspect du Titre V a fait l'objet d'extrêmement peu d'attention pendant les plus de quatre ans de mise en œuvre de l'Accord.

L'Observateur indépendant rappelle qu'un « Programme d'urgence pour le renforcement de la réforme judiciaire et de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation », doté d'un budget de 32.998 milliards de FCFA (US \$56.10 millions), a été initié par le Gouvernement en 2015 pour couvrir la période 2015-2018.¹⁸ Tant le bilan final que les résultats sur le terrain du Programme sont toujours attendus.¹⁹ Il est établi, même si cela est souvent négligé, que la carence significative de la présence des services judiciaires, notamment au centre et au nord, est un facteur permettant aux groupes terroristes d'accroître leur influence au sein des communautés, et contribuant parfois aux cycles de représailles et de violence.²⁰ De plus, en l'absence d'une intégration efficiente des dispositifs traditionnels et coutumiers dans le système judiciaire, un système parallèle s'est de facto installé. Ainsi, les *cadis* (juges islamiques) rendent justice à Kidal, y compris dans le domaine pénal, et les personnes visées par les sanctions internationales, tels que Houka Houka, exercent le pouvoir judiciaire dans la région de Tombouctou.

Justice transitionnelle

Quant à l'opérationnalisation des mécanismes de justice transitionnelle, à ce jour la Commission Vérité, Justice, et Réconciliation (CVJR) a recueilli quelques 15.000 dépositions de victimes. Conformément à son mandat, ce mécanisme ne vise pas à établir des responsabilités individuelles ou à rechercher des auteurs à des fins de poursuites pénales. En effet, la procédure de la CVJR ne met pas face à face les victimes et les présumés coupables, de ma841.19(fa)5(ce)-5()-179(à)-192(f)8(ac)



marqué par les menaces terroristes et les conflits intercommunautaires, l'approche des questions humanitaires par les Parties est, en générale, caractérisée par l'inertie.²¹ Les organisations et les agences humanitaires doivent faire face à d'énormes difficultés pour accéder aux personnes dans le besoin. Dans les régions de Tombouctou, Gao, Ménaka, et Mopti, les humanitaires sont souvent obligés de négocier avec les chefs locaux des groupes armés et des criminels pour exercer leurs activités. Dans son rapport d'avril, l'Observateur indépendant a recommandé un forum régulier pour faciliter le dialogue entre les acteurs humanitaires et les *leaders* des Parties



Graphique 9 : Evolution de la mise en œuvre du Titre IV, 2018-2019

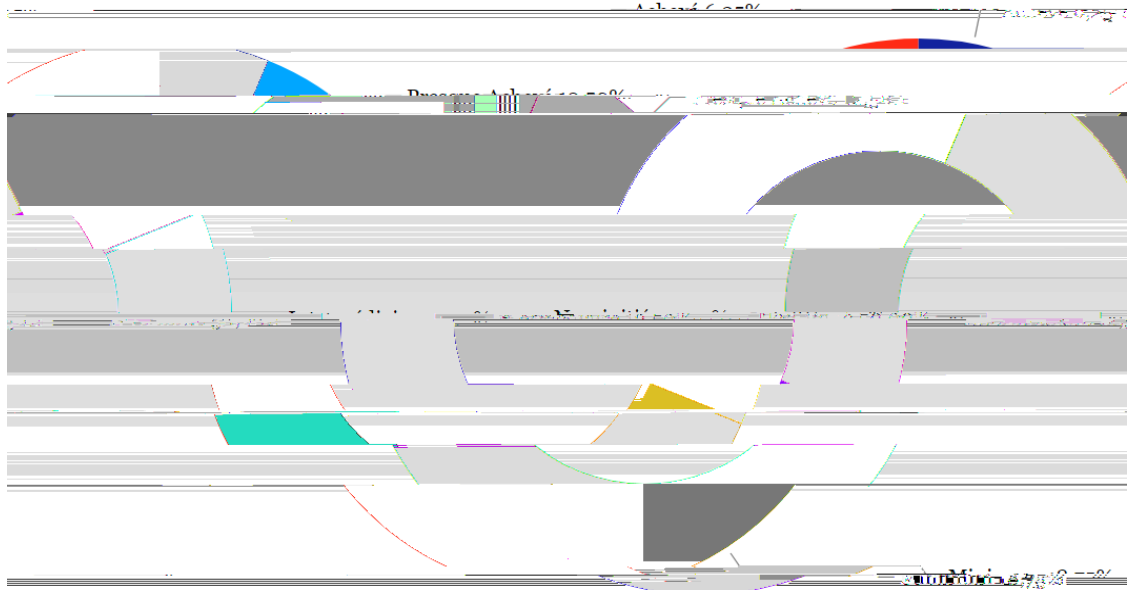
Stratégie spécifique de développement des régions du nord

La Stratégie spécifique de développement des régions du nord, officiellement sous la

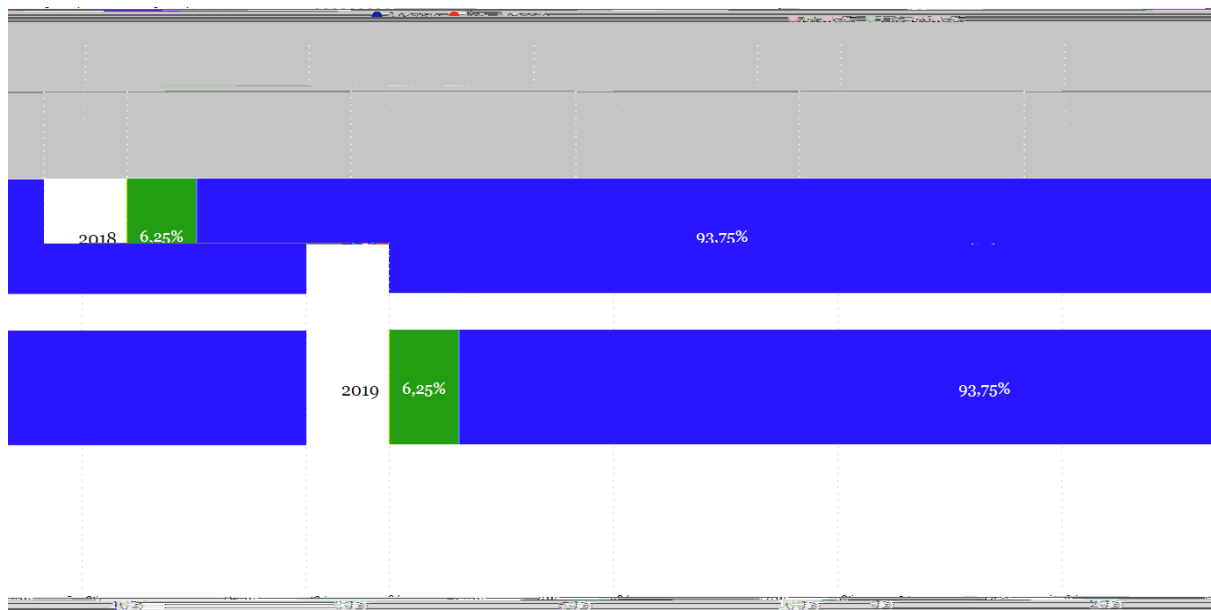


l'opérationnalisation du FDD.²³ Cependant, l'effectivité de ces dépenses continue d'être l'objet de divergences entre le Gouvernement et les Mouvements. Plus fondamentalement, la véritable question qui se pose est

Graphique 10 : Mise en œuvre du Titre II de l'Accord, 2019



Graphique 11 : Evolution de la mise en œuvre du Titre II, 2018-2019



Révision constitutionnelle, Dialogue National Inclusif, et application de l'Accord

Les liens établis par le Gouvernement entre les importantes dispositions du Titre II, notamment la décentralisation, et la révision constitutionnelle ont significativement freiné la mise en œuvre en 2019. Le processus de révision de la Constitution du 25 février 1992, engagé en 2018, a été considéré comme une avancée majeure par l'Observateur indépendant dans son rapport d'octobre 2018. Cependant, ce processus est à l'arrêt et s'est trouvé lié, en 2019, à la





Graphique 13 : Evolution de la mise en œuvre du Titre III, 2018-2019

Sur un plan plus positif, cette année la Commission nationale-Désarmement, Démobilisation et Réintégration (CN-DDR) et la Commission d'intégration (CI) ont poursuivi le processus de DDR accéléré. Elles ont réalisé la réintégration de 668 ex-combattants, anciennement membres des FAMA, dans les forces nationales de défense et de sécurité. (En revanche, la question des éléments identifiés par le Gouvernement en début de 2019 comme « médicalement inaptes » à l'intégration a, parmi d'autres problèmes, retardé le processus de DDR accéléré pendant environ six mois.) En plus, la CN-DDR assure avoir clôturé l'enregistrement, commencé en avril 2018, des combattants éligibles au DDR global. Un plan d'action a été adopté pour la période 2019-2021 en vue de l'exécution de la stratégie nationale de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et, en septembre, un secrétariat permanent de la Commission de RSS a été mis en place.²⁵

Cependant, fin 2019, on dénombre parmi les blocages principaux du secteur sécuritaire :



En dépit des recommandations faites au Gouvernement, en 2019 cette initiative n'a pas connu d'avancées significatives, malgré les énormes besoins sécuritaires.

Les premiers pas ont été fait à Gao où en août deux premières compagnies du BUS ont terminé leur formation sous l'égide de la Force Barkhane. Une autre compagnie, composée des éléments des FAMA et des éléments intégrés du MOC, est aussi mis en place. Le recours à ces éléments a suscité la réaction des Mouvements, qui considèrent la participation de ces derniers comme contraire à l'esprit consensuel du processus de DDR accéléré. Saisie de cette situation, la CTS a recommandé que le déploiement d'éléments du MOC dans les BUS, qui n'aurait pas respecté ses dispositions, soit corrigé. La collaboration opérationnelle anti-terroriste entre les Parties, sur le terrain, n'est donc pas une perspective à court-terme.

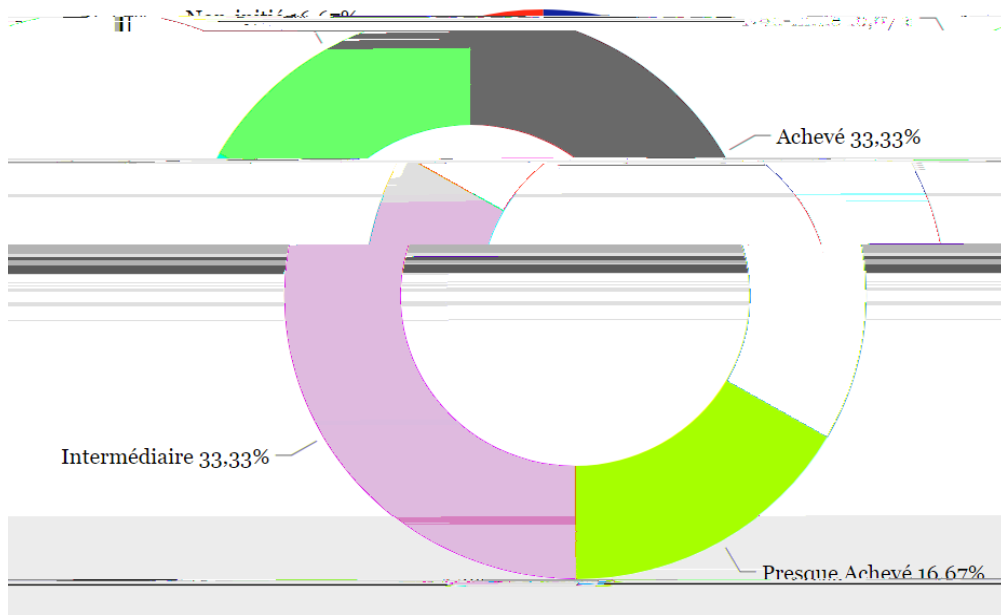
E. Garanties et soutien de la communauté internationale

Dans son rapport de fin d'année 2018, l'Observateur indépendant avait signalé que « sans une action revigorée de l'architecture mise en place [au Titre VI de l'Accord], c'est-à-dire que le CSA et la Médiation non seulement supervisent l'action de Parties mais aussi prennent des décisions exécutoires en cas de blocage, conformément aux Articles 52 et 60 et au Pacte de Paix, il serait probablement extrêmement difficile d'éviter des risques de stagnation et de recul ... ». ²⁹ En effet, l'étiollement du fonctionnement du CSA est resté une préoccupation majeure en 2019 et a des conséquences importantes sur la mise en œuvre de l'Accord.

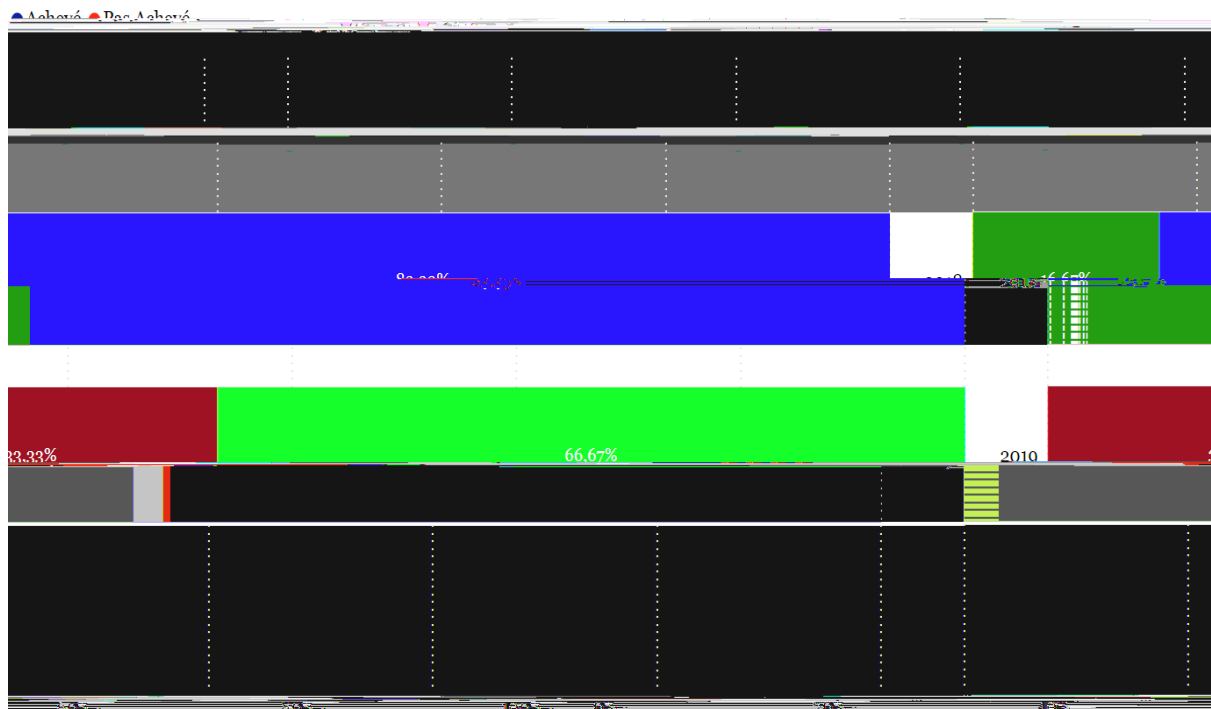
Si le nombre d'engagements « achevés » par la communauté internationale est aujourd'hui de 33.3% (en comparaison avec 16.6% en 2018), c'est en grande partie à la suite de l'imposition de sanctions par le Conseil de sécurité des Nations unies, telles que prévues à l'Article 54. Cependant, les sanctions imposées tardent à produire des effets véritablement dissuasifs. L'impression générale, récoltée par l'Observateur indépendant auprès des populations ainsi que des acteurs politiques, est que ces sanctions n'ont pas visé les acteurs capables d'influencer la trajectoire de la mise en œuvre. Bien que les sanctions visent à la fois les voyages et les biens financiers, elles n'ont souvent été appliquées qu'aux voyages. C'est la raison pour laquelle l'Observateur indépendant a recommandé dans son rapport de septembre des sanctions plus efficaces contre les décideurs si le processus de DDR continuait d'être retardé.

Concernant le développement économique, fin 2018 le CSA a annoncé un suivi de l'appui des partenaires internationaux au développement, notamment par une revue périodique présentée à cet organe, telle que stipulée à l'Article 44. Celle-ci n'a pas eu lieu en 2019. Cette carence est la raison pour laquelle pour la première fois la catégorie "non-initiée" apparaît dans l'évaluation des engagements de la communauté internationale. Les graphiques 14 et 15 illustrent l'état d'évolution de la mise en œuvre des engagements de la communauté internationale.

Graphique 14 : Mise en œuvre du Titre VI de l'Accord, 2019



Graphique 15 : Evolution de la mise en œuvre du Titre VI, 2018-2019



Bien entendu, la responsabilité première de la mise en œuvre revient aux Parties maliennes, comme le rappelle dûment l'Article 50 de l'Accord. Mais compte tenu des responsabilités que l'Accord fixe au CSA, à la Médiation, et à la communauté internationale, il est clair que l'appui international à la mise en œuvre ne devrait pas se limiter au soutien à la MINUSMA et, dans le



cas particulier du CSA, à organiser des sessions formelles qui, souvent, ne débouchent sur la prise d'aucunes décisions ou actions concrètes. Quant aux problèmes spécifiques qui ont bloqué la mise en œuvre en 2019, à savoir le débat sur Kidal, la controverse sur la révision de l'Accord, les retards du DDR accéléré, les dissensions paralysantes au sein des Mouvements, l'opérationnalisation du FDD et de la Zone de développement, la communauté internationale s'est montrée généralement passive ou a mené des actions à minima.

Néanmoins, l'Observateur indépendant doit reconnaître un regain d'activités en novembre et décembre 2019, face à des blocages devenus pratiquement une paralysie tant des organes que de la mise en œuvre générale de l'Accord. Ainsi, la CTS a pris en main la question de la définition du plan de redéploiement des éléments formés du MOC. La Médiation a, quant à elle, déployé des efforts pour obtenir la reprise de la participation de la CMA aux organes de mise



OBSTACLES SOUS-JACENTS A LA MISE EN OEUVRE

Au cours de deux ans d'observation, l'Observateur indépendant s'est efforcé d'identifier les obstacles immédiats à la mise en œuvre de l'Accord et de proposer des réponses possibles. Compte tenu de la stagnation, voire de la régression en 2019, l'Observateur indépendant estime aujourd'hui nécessaire de mettre en exergue des facteurs peu apparents – relevant parfois des non-dits – qui minent plus fondamentalement la mise en œuvre. Sans la prise en compte de ces éléments complexes, il sera difficile de changer la trajectoire actuelle et de faire avancer l'application de l'Accord.

POSTURE DE POURPARLERS PERMANENTS

L'Accord est certes un accord-cadre. A l'Article 2, les Parties maliennes ont convenu de se concerter de bonne foi sur les actions d'application. Cependant, l'Observateur indépendant a constaté qu'arrivé à cette étape de mise en œuvre, les Parties perpétuent l'esprit d'antagonisme qui a parfois caractérisé les négociations de l'Accord. Loin de donner la preuve d'une action guidée par des intérêts communs et fondée sur leurs engagements consensuels, et d'agir dans l'intérêt général du Mali, le Gouvernement et les Mouvements ont gardé des positions de départ diamétralement opposées sur presque chaque point et nécessitant des négociations interminables. On pourrait rappeler, parmi d'autres, les négociations durant des mois sur les Autorités intérimaires, le MOC, l'enregistrement des combattants pour le DDR, la gestion du FDD, le déploiement des éléments intégrés, les textes sur les Collectivités territoriales, et l'organisation de la Conférence d'Entente nationale.

ABSENCE DE LA SOCIETE CIVILE DE LA MISE EN ŒUVRE

Sur la base de l'Article 51 de l'Accord, M I



œuvre a été, à la signature de l'Accord, considérée comme une nécessité pour le rétablissement de la confiance et de l'efficacité du processus. Après plus de quatre ans de mise en œuvre, cette situation est de plus en plus ressentie comme une charge, sans fin prévisible, imposée à l'État et aux contributions des partenaires internationaux. Plus généralement, les dépenses et les besoins



essentiels de l'Accord. Une des conclusions du Dialogue National Inclusif va aussi dans le même sens.

*DEPLOYER ET OPERATIONALISER LES PREMIERES UNITES DE
L'ARMEE RECONSTITUEE*

6. Au plus tard fin février 2020, le Gouvernement parachève le déploiement de 1340 combattants des Mouvements. Pour cela, le Gouvernement doit sans délai : i) parachever la prise des textes nécessaires à l'intégration et l'attribution des grades et autres avantages ; ii) prendre les mesures nécessaires pour la mise en application du plan de déploiement convenu lors de la CTS du 28 novembre, y compris le déploiement des ex



NOTES

¹ Basée à Washington, D.C.

² Basée au Brésil.

³ L'Observateur indépendant tient à rappeler l'Article 50 de l'Accord : « les parties reconnaissent que la première garantie de l'aboutissement de l'Accord réside dans leur sincérité, leur bonne foi et leur engagement à assumer le contenu de l'Accord et à œuvrer à la mise en œuvre de l'ensemble de ses dispositions dans l'intérêt de la réconciliation de leur pays, ainsi que de la paix, de la sécurité, et de la stabilité au Mali et dans la région dans son

forces de défense et de sécurité reconstituées et reformées ; (7) formation d'au moins 3 000 membres des Mouvements armés ; (8) plan global de redéploiement des forces reconstituées ; (9) réforme du secteur de sécurité ; (10) création de la Zone de développement des régions du nord ; (11) opérationnalisation du FDD et des mécanismes de gestion inclusifs appuyés sur un projet pilote conçu conjointement par les Parties et la société civile ; et (12) pleine et entière participation des femmes dans les mécanismes établis.

¹⁸ Voir, rapport de l'Observateur indépendant (avril 2019).

¹⁹ Le bilan d'exécution de ce plan par le Gouvernement a été plusieurs fois réclamée par le sous-comité couvrant le Titre V (et aussi recommandée par l'Observateur indépendant dans son rapport d'avril 2019). Devant cette inaction, à la connaissance de l'Observateur indépendant, ni la plénière du CSA ni la Médiation ni d'autres Partenaires techniques ne sont intervenus pour soutenir une priorisation des questions judiciaires et ce, malgré l'important appui fourni par les partenaires internationaux à la réforme de la justice.

²⁰ La présence des magistrats au nord est actuellement ainsi : Niafouké (1) ; Gourma-Rharous (1) ; Tombouctou (4) ; Dire et Goundam (0) ; région de Gao (7) ; régions de Kidal, Taoudéni et Ménaka (0).

²¹ En novembre 2019, 340 088 personnes étaient identifiées comme déplacées ou réfugiés, 276 000 enfants privés d'éducation et 1 051 écoles fermées. Rapport de la Commission mouvement des populations (19 décembre 2019 et Rapport d'OCHA (6 décembre 2019).

²² Voir, rapport de l'Observateur indépendant (septembre 2019).

²³ *Idem*.

²⁴ De plus, l'absence de mise en œuvre de certains engagements politiques empêchent la réalisation de d'autres dispositions centrales de l'Accord. Ainsi en est-il de l'absence des Présidents des Assemblées régionales (pour lesquels aucune élection n'est prévue), qui devraient être les leaders de la Zone de développement.

²⁵ Dans le cadre de la mise en application de la stratégie de la RSS, en plus du décret portant création, organisation et modalités de fonctionnement des Comités consultatifs de sécurité, plusieurs autres décrets ont été émis dont : l'Ordonnance n°2019-001/P-RM portant création de l'armée de terre; l'Ordonnance n°2019-002/P-RM portant création de l'armée de l'air ; l'Ordonnance n°2019-008/P-RM portant création de la gendarmerie ; et l'Ordonnance n°2019-003/P-RM portant création de la protection civile.

²⁶ Les chiffres ont progressé de la manière suivante : 32 902 (citation du rapport de l'Observateur indépendant du février 2019) ; 63 000 (*idem*, avril 2019) ; 74 000 (*idem*, septembre 2019).

²⁷ Voir, note 26.

²⁸ Lors des entretiens avec diverses personnes à Tombouctou, Kidal et Bamako, il s'est avéré qu'en général les Mouvements n'encadrent plus socialement leurs combattants.

²⁹ Voir, rapport de l'Observateur indépendant (février 2019).

³⁰ La mise en place d'un observatoire des femmes, conduite par la MINUSMA, pourrait contribuer à trouver une solution à cette préoccupation. Fin 2019, cet observatoire n'est pas encore opérationnel.

³¹ Voir, e.g., *Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma*, Institut d'études de stratégie (ISS) (décembre 2019).

³² Rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali et reconduit par la résolution 2432 (2018), (août 2019).



ANNEXE – REMERCIEMENTS AUX INTERLOCUTEURS

L'Observateur indépendant souhaite remercier tous les interlocuteurs nationaux et internationaux pour leur disponibilité et soutien. La liste ci-après, évidemment non exhaustive, reprend par catégorie des acteurs dont l'apport multiforme a été essentiel à la réalisation des rapports de l'Observateur indépendant.

I. Parties maliennes

a. Le Gouvernement du Mali ainsi que tous ses organes dédiés à la mise en œuvre et au suivi de l'Accord

Ambassade du Mali aux Etats Unis

Autorités intérimaires (Gao, Kidal, Ménaka, Taoudéni, Tombouctou)

Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR)

II. Organes et mécanismes prévus par l'Accord

Comité de suivi de l'Accord (CSA) et ses sous-comités thématiques

Médiation

Commission d'enquête internationale au Mali (CEIM)

Commission intégration (CI)

Commission nationale sur la réforme du secteur de la sécurité (CN-RSS)

Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CN-DDR)

Comité des sanctions du Conseil de sécurité mis en place conformément à la résolution 2374 (2017) et 2432 (2018), concernant le Mali et son Groupe d'experts

Commission technique de sécurité (CTS)

Mécanisme opérationnel de coordination (MOC)

III. Communauté internationale

a. Représentations diplomatiques

Ambassade d'Algérie au Mali

Ambassade d'Allemagne au Mali

Ambassade de Belgique au Mali

Ambassade du Burkina Faso au Mali

Ambassade du Canada au Mali

Ambassade de Chine au Mali

Ambassade du Danemark au Mali

Ambassade des États-Unis d'Amérique au Mali

Ambassade de France au Mali

Ambassade du Luxembourg au Mali

Ambassade de Mauritanie au Mali

Ambassade du Nigeria au Mali

Ambassade du Niger au Mali

Ambassade du Norvège au Mali

Ambassade des Pays-Bas au Mali

Ambassade du Royaume-Uni au Mali

Ambassade de Russie au Mali

Ambassade de Suède au Mali

Ambassade de Suisse au Mali

b. Institutions des pays impliqués au Mali

Affaires mondiales Canada

Département pour le développement international du Royaume-Uni (DFID)

Département d'État des États-Unis

Die Bundesregierung



Convention de la majorité présidentielle (CMP)
L'opposition politique et son Chef de file
Dialogue National Inclusif (DNI)

V. Société civile

Association des femmes de l'A zawad

